



LES ENJEUX DE LA FORMATION

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire (fac-similé = attestation d'inscription au permis de conduire), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les 32 objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

Pour toutes les inscriptions faites à partir du 01/01/21, tous nos livrets pour la formation au permis B sont numériques.

3. Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

4. Conditions de passage

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis, ce qui demande de l'entraînement.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur.

Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Passage de l'examen de conduite

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite.

Durant ce délai, vous avez le droit à 5 tentatives

Au-delà des 5 ans et/ou des 5 tentatives, votre réussite au code n'est plus valable.

Si vous échouez à l'examen de conduite, il vous faut patienter 48h minimum avant de pouvoir vous réinscrire à une prochaine session.

Dans quel centre d'examen passer son permis ?

C'est la **préfecture**, et non l'auto-école, qui décide dans quel centre et à quelle date vous devez passer votre épreuve pratique. Vous êtes prévenu personnellement du jour et du lieu de l'examen. Un enseignant de notre école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

5. Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire dure 32 min et est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser une manœuvre ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- 1 Test de vue : l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.
- 1 freinage de précision : la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

6. La notation à l'examen pratique

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points, pour réussir son examen. BIEN SUR IL Y A TOUJOURS DES ERREURS ÉLIMINATOIRES. Cependant certains points sont très faciles à obtenir. Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 0 – 1 ou 2 points, les vérifications intérieures et extérieures 0 – 1 – 2 ou 3 points, courtoisie au volant 1 points bonus et la conduite économique et respectueuse de l'environnement 1 points bonus. Ce qui fait déjà 7 points sur 20.

Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné).

Chacun de ces éléments obtiendra 0 – 0,5 ou 1 point.

Il y aura aussi une manœuvre.

Ci-dessous la grille d'évaluation

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : 06/08/2015
 L'expert(e) : MOURTAZIR
 Codes spécifiques :
 01

Candidat
 Nom : PULLER
 Prénom(s) : THEO FRANCOIS
 NEPH : 130668200006
 Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord				X				
Effectuer des vérifications du véhicule					X			
Connaître et utiliser les commandes				X				
Appréhender la route								
Prendre l'information				X				
Adapter son allure aux circonstances			X					
Appliquer la réglementation				X				
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers					X			
Partager la chaussée					X	0,5	0,5	
Maintenir les espaces de sécurité				X				1
Sous-totaux			1	10	9	0,5	0,5	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
			0					
Courtoisie								
			0					
Total général					22			

**Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
 Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool**

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

INFORMATION DU PUBLIC : ce document est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

LES ENJEUX PERMIS AM

→ Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage d'un cyclomoteur, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de cyclomoteurs sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

→ Pourquoi le permis AM ?

La catégorie AM remplace le BSR depuis janvier 2013 mais ce dernier reste valide. Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 8 heures, délivrée par les écoles d'enseignement de la conduite automobile. Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

Le permis AM permet de conduire des cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.

→ La formation

La conduite d'un cyclomoteur présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de cyclomoteur responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'un cyclomoteur à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

→ La formation théorique

Le permis AM est seulement une formation de 8 heures qui se découpe de cette manière :

- 1 heure de théorie
- 2 heures de conduite hors circulation
- 4 heures de conduite en circulation
- 1 heure de sensibilisation aux risques avec présence d'au moins un représentant légal

→ La formation pratique

- La première : hors circulation : elle dure 2 heures sur la piste, afin de maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée
- La seconde : en circulation : elle dure 4 heures en circulation afin de conduire en conditions réelles (trafic, météo...). L'apprentissage portera sur le partage de la chaussée avec les autres usagers, prise de l'information, règle de priorité ...

→ Le déroulement de l'examen pratique

Pour la catégorie AM, il n'y a pas de passage d'examen devant un inspecteur. Seule une attestation de formation vous est délivrée aux termes des 8 heures de formation sur l'avis du moniteur de l'école de conduite.

La demande de titre du Permis de conduire AM est faite par l'auto-école après lui avoir fourni tous les documents nécessaires demandés par l'administration.

INFORMATION DU PUBLIC : ce document est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE A1 – A2

Au-delà du plaisir, le permis moto est peut-être pour vous une nécessité ou une simple envie. Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout cyclomotoriste débutant à la maîtrise de compétence en termes de savoir-être, savoir, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

Le déroulement de la formation et les épreuves théoriques et pratiques

- Lors de la formation, plusieurs outils pédagogiques seront mis à votre disposition afin d'apprendre et vous entraîner au mieux. Vous aurez accès à la salle de code sur les horaires du bureau afin de pouvoir vous exercer sur les 10 thèmes officiels de l'examen de code de la route, sans oublier les accès internet valable 6 mois pour pouvoir vous entraîner à la maison, examen blanc inclus. Nous avons un suivi très personnalisé de nos candidats avec notre logiciel nous permettant de faire un bilan régulier sur les résultats et les thèmes à travailler.

L'épreuve théorique :

- Lorsque le candidat se sent prêt à passer l'examen du code nous faisons les démarches pour l'inscription sur le centre privé SGS. Le jour de l'épreuve, le candidat devra se rendre par ses propres moyens, sur le lieu de l'examen qu'il aura choisi, muni de sa convocation et de sa pièce d'identité en se présentant 30 min avant l'heure de convocation. L'examen est individuel, dure environ 30 min et se réalisera sur une tablette fournie avec des écouteurs. Une fois l'examen terminé le candidat devra se connecter sur le site « SGS Objectif Code » en indiquant l'identifiant et le mot de passe noté sur sa convocation.

L'épreuve pratique :

- Avant de commencer vos heures de conduite, une évaluation de départ sera réalisée. Cette évaluation permet de savoir combien d'heure de conduite seront nécessaires lors de votre formation.
- Ensuite le formateur vous expliquera quels sont les 4 thèmes de REMC que vous devrez valider au cours de votre formation afin de pouvoir passer votre examen.
- Durant votre formation, vous allez devoir remplir de façon assidue votre livret d'apprentissage avec la participation de votre moniteur qui lui, remplira sa fiche de suivi.

1 heure de conduite moto se compose :

- Evaluation statique
- Evaluation dynamique
- Bilan de détermination de l'objectif
- Cours sur l'objectif
- Evaluation
- Bilan
- Détermination de l'objectif prochain.

Les conditions de passage de l'examen plateau et circulation :

- Une fois les 4 compétences du REMC validé par le moniteur, une date de permis est programmée. Le moniteur effectuera par ce biais, un programme de conduite jusqu'à la date officielle afin de continuer à améliorer son niveau de conduite en fonction d'une évaluation de synthèse de la quatrième compétence.
- Une semaine avant la date de l'examen, le candidat doit absolument solder son compte sans quoi il ne pourra pas être présenté à son examen. Si le candidat ne se présente pas aux derniers cours de conduite avant l'examen le moniteur se réserve le droit de ne pas présenter l'élève.
- Quelques jours avant l'examen, le moniteur s'organise avec son élève pour savoir s'ils se donnent rendez-vous à l'agence de Belleville ou directement sur le centre d'examen de Saint Priest. S'il est nécessaire le candidat peut aller à l'examen directement en moto avec le suivi du moniteur et du système radio.
- Le jour de l'examen nous comptons sur vous pour vous présenter avec l'équipement obligatoire (casque homologué avec les 4 bandes réfléchissantes et gants homologués) ensuite le moniteur fera un rappel du déroulement de l'examen et de ses différentes épreuves. La durée de l'examen plateau est d'environ 10 minutes. Une fois l'examen terminée, le candidat est informé directement du résultat par l'inspecteur.
- En cas d'échec, le moniteur envisage dans la mesure du possible une prochaine date d'examen, ainsi que des heures de pratique avec le coût de chaque prestation. Si le résultat est favorable des heures de circulation seront fixé jusqu'à sa date d'examen.
- La durée de l'examen pour la circulation est de 30 min dont 5 min de conduite autonome. L'inspecteur peut prendre plusieurs candidats dans la voiture + un sur la moto. Dans ce cas, le candidat fera son évaluation, puis au bout des 25 min l'inspecteur demandera au candidat de s'arrêter afin de changer de conducteur.
- Une fois l'examen terminé vous devez attendre 48 heures pour récupérer votre résultat sur le site de la sécurité routière (Résultat permis de conduire) en indiquant votre numéro de permis, votre date de naissance et le permis effectué A1 ou A2. Si c'est un échec, le moniteur reprogrammera une date d'examen dès que possible ainsi que des heures de circulation en travaillant les points que l'examineur aura notifié sur son CEPC. Le moniteur rappellera également le coût de chaque prestation.
- Si c'est une réussite vous n'aurez plus qu'à imprimer ou enregistrer votre CEPC et faire les démarches nécessaires pour faire la demande de fabrication du permis de conduire sur le site de la préfecture « ANTS ».

INFORMATION DU PUBLIC : ce document est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

FICHE POUR L'EVALUATION DE DEPART - FICHE ELEVE

1. Renseignements d'ordre général

Nom Prénom Date de naissance :
 Adresse Tél. : [] [] [] [] [] []
 Niveau scolaire Profession Nationalité :
 Acuité visuelle : œil Droit /10 œil Gauche : /10 Correction : oui non
 Incompatibilités Visite Médicale : oui non

2. Expérience de la conduite

Permis :	Conduite auto :	Avec qui ? :	Où (sauf auto-école) ? :	Si pas auto :
B1 <input type="checkbox"/>	jamais <input type="checkbox"/>	amis <input type="checkbox"/>	ville <input type="checkbox"/>	vélo <input type="checkbox"/>
AM <input type="checkbox"/>	- de 5 h. <input type="checkbox"/>	parents <input type="checkbox"/>	route <input type="checkbox"/>	cyclo <input type="checkbox"/>
A1 <input type="checkbox"/>	+ de 5 h. <input type="checkbox"/>	auto-école <input type="checkbox"/>	chemin <input type="checkbox"/>	moto <input type="checkbox"/>
Date				autre véhicule <input type="checkbox"/>

3. Connaissance du véhicule

Direction : non oui Embayage : non oui
 Boîte de vitesses : non oui Freinage : non oui

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code
 Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face
 L'apprentissage est une nécessité :
 Réel désir d'apprendre à conduire :

5. Habiletés

	F	S	B
Installation au poste de conduite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démarrage arrêté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manipulation du volant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mémoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Perception

	F	S	B		F	S	B
Trajectoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				F1	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Observation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Regard F2	<input type="checkbox"/>		
				F3	<input type="checkbox"/>		

8. Emotivité

	F	S	B		F	S	B
En général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Crispation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9. Résultat de l'évaluation

	Total +	Total -	résultat final
Total des résultats partiels :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

10. Proposition : volume de formation prévisionnel

Théorie Heures Pratique Heures

Proposition acceptée : oui non

Proposition retenue : théorie H. pratique H.

Fait à le

Signatures :

Formateur :

Élève :

Parents (pour les mineurs) :



LES ENJEUX FORMATION A2 – A

⬇️ Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante.

⬇️ Pourquoi la passerelle A2 => A ?

La catégorie A du permis de conduire n'est plus accessible par examen depuis le 2 juin 2016. Il faut tout d'abord acquérir le permis A2, vous pouvez suivre la formation au cours des trois mois précédant la date anniversaire des deux ans d'obtention du permis A2. Vous réaliserez une formation de 7 heures qui vous débloquera la catégorie A.

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW

⬇️ La formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements

de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

La formation théorique

La formation théorique dure 2 heures lors de cette formation.

La formation pratique

- ♣ La première : hors circulation : elle dure 2 heures sur la piste, afin de voir si l'élève maîtrise le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée
- ♣ La seconde : en circulation : elle dure 3 heures en circulation afin de conduire en conditions réelles (trafic, météo...).

Le déroulement de l'examen pratique

Pour cette formation, il n'y a pas de passage d'examen devant un inspecteur. Seule une attestation de formation vous est délivrée aux termes des 7 heures de formation sur l'avis du moniteur de l'école de conduite.

La demande de titre du Permis de conduire A est faite par l'auto-école après lui avoir fourni tous les documents nécessaires demandés par l'Administration.

INFORMATION DU PUBLIC : ce document est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite